

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 mars 2024

Séance ordinaire du **12 mars 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 13

Absents : 02

Nombre de procuration(s) : 2

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
Secrétaire de séance : M. MOSCHLER Vincent

Date de convocation : 05 mars 2024

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX
Dominique - ROSFELDER Dominique - SCHOSSELER Daniel - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes - SAETTEL Christiane (Mme SAETTEL a donné procuration à M. BENTZ Hervé)
et TANGHE Marielle (Mme TANGHE a donné procuration à Mme RIEUX Dominique)

3. FINANCES

3E/ Demande de subvention exceptionnelle – Tennis Club d'Innenheim

M. le Maire indique au Conseil Municipal, que le Tennis Club d'Innenheim sollicite une aide financière dans le cadre d'un projet pédagogique « *tennis scolaire* » mis en œuvre pour les trois classes de l'école élémentaire.

Ce projet consiste à organiser 10 séances de tennis par classe entre le 15 mars 2024 et le 21 juin 2024 sur les courts d'Innenheim qui seront encadrées par un professeur de tennis. Une convention a été établie entre l'établissement scolaire et le Tennis Club.

Le coût de ces séances s'élève à 415 € pour le cycle CM1 et CM2 et à 415 € également pour le cycle CP, CE1 et CE2, soit un coût global de 830 €. Ces sommes comprennent les frais d'encadrement, l'utilisation du matériel et les récompenses qui seront offertes aux enfants à l'issue des séances.

Pour équilibrer le budget afférent à ce projet, le Tennis Club d'Innenheim sollicite une subvention de 131,- € pour le premier cycle et 149,- € pour le second cycle soit une participation communale de 280,-€.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est indirectement intéressé par ce point, son épouse étant la Présidente du Tennis Club d'Innenheim. Il se retire donc de la salle le temps de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'intérêt du projet pour les enfants, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention exceptionnelle au Tennis Club d'Innenheim pour un montant de 280,- €

La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2024, sur le compte 65748.

M. le Maire revient dans la salle.

La secrétaire de séance,
Mme OFFENBURGER Céline

Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 18 mars 2024

Le Maire,
Jean-Claude JULLY.

